COPYRIGHT © DAIKIN

BULLETIN D'INFORMATION

DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE S.A.S.

Service Technique

No. BI10-03 Date: 07 mai 2010

Sujet : Préconisations pour l'installation de l'Altherma HT

Description

Une campagne de communication à destination de nos clients va débuter via un PAC en Action n°51.

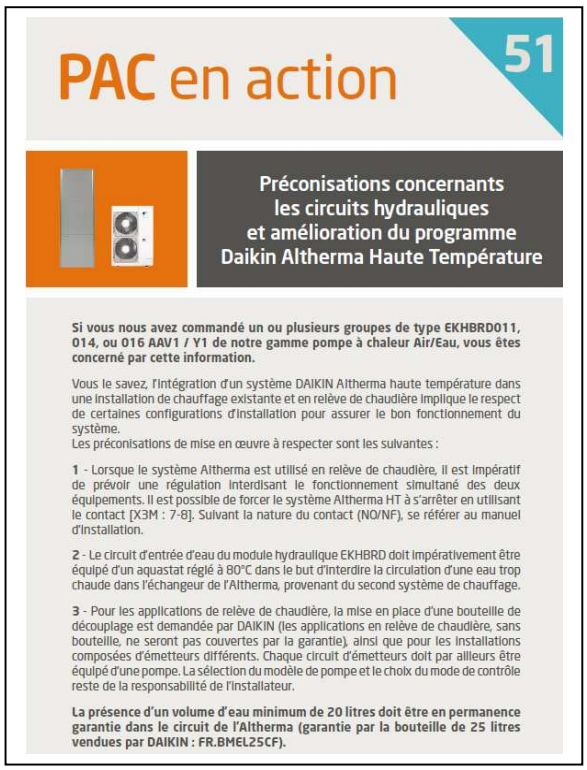

PAC en action 51

Préconisations concernants les circuits hydrauliques et amélioration du programme Daikin Altherma Haute Température

Si vous nous avez commandé un ou plusieurs groupes de type EKHBRD011, 014, ou 016 AAV1 / Y1 de notre gamme pompe à chaleur Air/Eau, vous êtes concerné par cette information.

Vous le savez, l'intégration d'un système DAIKIN Altherma haute température dans une installation de chauffage existante et en relève de chaudière implique le respect de certaines configurations d'installation pour assurer le bon fonctionnement du système.
Les préconisations de mise en œuvre à respecter sont les suivantes :

1 - Lorsque le système Altherma est utilisé en relève de chaudière, il est impératif de prévoir une régulation interdisant le fonctionnement simultané des deux équipements. Il est possible de forcer le système Altherma HT à s'arrêter en utilisant le contact [X3M : 7-8]. Suivant la nature du contact (NO/NF), se référer au manuel d'installation.

2 - Le circuit d'entrée d'eau du module hydraulique EKHBRD doit impérativement être équipé d'un aquastat réglé à 80°C dans le but d'interdire la circulation d'une eau trop chaude dans l'échangeur de l'Altherma, provenant du second système de chauffage.

3 - Pour les applications de relève de chaudière, la mise en place d'une bouteille de découplage est demandée par DAIKIN (les applications en relève de chaudière, sans bouteille, ne seront pas couvertes par la garantie), ainsi que pour les installations composées d'émetteurs différents. Chaque circuit d'émetteurs doit par ailleurs être équipé d'une pompe. La sélection du modèle de pompe et le choix du mode de contrôle reste de la responsabilité de l'installateur.

La présence d'un volume d'eau minimum de 20 litres doit être en permanence garantie dans le circuit de l'Altherma (garantie par la bouteille de 25 litres vendues par DAIKIN : FR.BMEL25CF).

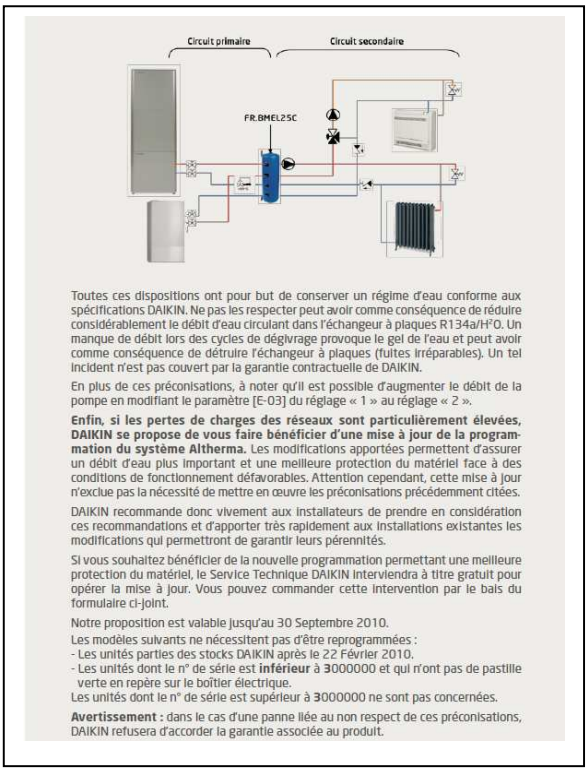

Toutes ces dispositions ont pour but de conserver un régime d'eau conforme aux spécifications DAIKIN. Ne pas les respecter peut avoir comme conséquence de réduire considérablement le débit d'eau circulant dans l'échangeur à plaques R134a/H²O. Un manque de débit lors des cycles de dégivrage provoque le gel de l'eau et peut avoir comme conséquence de détruire l'échangeur à plaques (fuites irréparables). Un tel incident n'est pas couvert par la garantie contractuelle de DAIKIN.

En plus de ces préconisations, à noter qu'il est possible d'augmenter le débit de la pompe en modifiant le paramètre [E-03] du réglage « 1 » au réglage « 2 ».

Enfin, si les pertes de charges des réseaux sont particulièrement élevées, DAIKIN se propose de vous faire bénéficier d'une mise à jour de la programmation du système Altherma. Les modifications apportées permettent d'assurer un débit d'eau plus important et une meilleure protection du matériel face à des conditions de fonctionnement défavorables. Attention cependant, cette mise à jour n'exclue pas la nécessité de mettre en œuvre les préconisations précédemment citées.

DAIKIN recommande donc vivement aux installateurs de prendre en considération ces recommandations et d'apporter très rapidement aux installations existantes les modifications qui permettront de garantir leurs pérennités.

Si vous souhaitez bénéficier de la nouvelle programmation permettant une meilleure protection du matériel, le Service Technique DAIKIN interviendra à titre gratuit pour opérer la mise à jour. Vous pouvez commander cette intervention par le biais du formulaire ci-joint.

Notre proposition est valable jusqu'au 30 Septembre 2010.

Les modèles suivants ne nécessitent pas d'être reprogrammées :
- Les unités parties des stocks DAIKIN après le 22 Février 2010.
- Les unités dont le n° de série est **inférieur** à **3**000000 et qui n'ont pas de pastille verte en repère sur le boîtier électrique.

Les unités dont le n° de série est supérieur à **3**000000 ne sont pas concernées.

Avertissement : dans le cas d'une panne liée au non respect de ces préconisations, DAIKIN refusera d'accorder la garantie associée au produit.

Action

Préconisations d'installations :

1 - Lorsque le système Daikin Altherma HT est utilisé en relève de chaudière, il est impératif de **prévoir une régulation interdisant le fonctionnement simultané des deux équipements**. Il est possible de forcer le système Daikin Altherma HT à s'arrêter en utilisant le contact [X3M : 7-8]. Suivant la nature du contact (NO/NF), se référer au manuel d'installation.

2 - Le circuit d'entrée d'eau du module hydraulique EKHBRD doit **impérativement être équipé d'un aquastat réglé à 80℃** dans le but d'interdire la circulation d'une eau trop chaude dans l'échangeur de la PAC, provenant du second système de chauffage.

3 - Pour les **applications de relève de chaudière, la mise en place d'une bouteille de découplage est demandée** par DAIKIN (les applications en relève de chaudière, sans bouteille, ne seront pas couvertes par la garantie), ainsi que pour les installations composées d'émetteurs différents. Chaque circuit d'émetteurs doit par ailleurs être équipé d'une pompe. La sélection du modèle de pompe et le choix du mode de contrôle reste de la responsabilité de l'installateur.

La présence d'un volume d'eau minimum de 20 litres doit être en permanence garantie dans le circuit de l'Altherma (garantie par la bouteille de 25 litres vendues par DAIKIN : FR.BMEL25CF).

Toutes ces dispositions ont pour but de conserver un régime d'eau conforme aux spécifications DAIKIN. Ne pas les respecter peut avoir comme conséquence de réduire considérablement le débit d'eau circulant dans l'échangeur à plaques R134a/H2O. Un manque de débit lors des cycles de dégivrage provoque le gel de l'eau et peut avoir comme conséquence de détruire l'échangeur à plaques (fuites irréparables). Un tel incident n'est pas couvert par la garantie contractuelle de DAIKIN.
En plus de ces préconisations, à noter qu'il est possible d'augmenter le débit de la pompe en modifiant le paramètre [E-03] du réglage « 1 » au réglage « 2 ».

* Campagne de mise à jour de la programmation du soft :

Enfin, si les pertes de charges des réseaux sont particulièrement élevées, DAIKIN se propose de vous faire bénéficier d'une mise à jour de la programmation du système Daikin Altherma HT. Les modifications apportées permettent d'assurer un débit d'eau plus important et une meilleure protection du matériel face à des conditions de fonctionnement défavorables. Attention cependant, cette mise à jour n'exclue pas la nécessité de mettre en œuvre les préconisations précédemment citées.

DAIKIN recommande donc vivement aux installateurs de prendre en considération ces recommandations et d'apporter très rapidement aux installations existantes les modifications qui permettront de garantir leurs pérennités.

Si vous souhaitez **bénéficier de la nouvelle programmation permettant une meilleure protection du matériel, le Service Technique DAIKIN interviendra à titre gratuit pour opérer la mise à jour**. Vous pouvez commander cette intervention par le bais du **formulaire ci-joint**.

Notre proposition est **valable jusqu'au 30 Septembre 2010**. Les modèles suivants ne nécessitent pas d'être reprogrammées :

- Les unités parties des stocks DAIKIN après le 22 Février 2010.
- Les unités dont le n° de série est **inférieur** à **3**000000 et qui n'ont pas de pastille verte en repère sur le boîtier électrique.

Les unités dont le n° de série est supérieur à **3**000000 ne sont pas concernées.

Avertissement : dans le cas d'une panne liée au non respect de ces préconisations, DAIKIN refusera d'accorder la garantie associée au produit.

Programmation Altherma HT EKHBRD 011,014,016 AAV1 / Y1

A faxer au 04 72 15 23 39

Date limite de réception de la demande : **30 Septembre 2010.**

Les coordonnées de votre société	
Nom	
Adresse	
Code postal & ville	
Personne à contacter et n° de tél. pour intervention	

Signature

Référence du module Altherma		
Référence unité	EKHBRD0.....AA	
Numéro de série	.....*	
Présence d'une pastille verte **	OUI	NON

*Les unités dont les numéros de séries commencent par le n° 3L..... sont déjà équipées du programme
** Rayez la mention inutile

Informations avant intervention :

Les coordonnées du site	
Je souhaite une intervention de Daikin et j'autorise le Service Technique Daikin à contacter mon client et intervenir sur site.	
Nom du site	
Adresse du site	
Code postal & ville	
Personne à contacter et n° de tél. pour intervention	

EN SAVOIR +

- **sur www.daikinpro.com**
- **sur www.daikin.fr**
- **ou contactez votre commercial Daikin**

DAIKIN
Pompes à chaleur • Chauffage • Climatisation

Le confort pour longtemps